

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° II-3533

présenté par

M. Olive, Mme Le Feur, M. Martineau, M. Jacques et M. Frébault

-----

### ARTICLE 49

#### ETAT B

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

## I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	26 000 000
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
Soutien à l'innovation dans la production de gaz renouvelables ( <i>ligne nouvelle</i> )	26 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	26 000 000	26 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	14 000 000
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
Soutien à l'innovation dans la production de gaz renouvelables ( <i>ligne nouvelle</i> )	14 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	14 000 000	14 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La transition énergétique et la décarbonation de l'économie nécessitent un soutien renforcé au développement des énergies renouvelables, en particulier dans le secteur gazier. Le biométhane constitue une alternative durable permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de renforcer la souveraineté énergétique nationale, de valoriser les déchets agricoles et territoriaux et de générer une activité économique non délocalisable.

Cependant, la filière du biométhane fait face à de fortes contraintes économiques, liées notamment à l'augmentation des coûts d'investissement, à la difficulté d'accès au financement et à l'incertitude des revenus issus de la vente de l'énergie injectée. Ces facteurs freinent la mise en œuvre de nombreux projets pourtant matures et soutenus par les collectivités territoriales et les acteurs économiques locaux.

Afin de garantir la poursuite dynamique du développement du biométhane et d'assurer la réalisation des objectifs nationaux de production d'énergie renouvelable, le présent amendement propose la création d'un programme dédié au sein de la mission écologique, qui vise à sécuriser les plans de

financement, à améliorer la viabilité économique des installations, à encourager l'expérimentation dans la production et l'innovation technologique et territoriale.

La mise en place de ce mécanisme constitue un levier essentiel pour accélérer la transition énergétique, soutenir la résilience agricole et industrielle, et renforcer l'indépendance énergétique du pays tout en contribuant à l'aménagement durable des territoires.

Il est proposé un transfert de crédits à hauteur de 14 000 000 en crédits de paiement et 26 000 000 en autorisation d'engagements afin de garantir un suivi des travaux entrepris dans le PLF 2026 pour les prochaines années.

Cet amendement propose d'abonder ces crédits depuis l'action 1 (politique de l'énergie) du programme 174 "Energie, climat et après-mines".